

Mercredi 05 octobre 2016 à 20h00 s'est réuni un conseil municipal sous la présidence de Monsieur Matthias CARPENTIER, Maire. Le Conseil a été régulièrement convoqué le 28 septembre 2016,

Membres présents :

Me SCIARDET Danielle, Me PAMART Jacqueline, Me CHENU Sandrine,
Mrs Matthias CARPENTIER, Hubert PAMART, M. David VOTION,

Absents : MARECHAL Jean-François, excusé

Ce Mercredi 05 octobre 2016, M. le Maire ouvre la séance à 20h00

DOTATIONS : EMBELLISSEMENT, FLEURISSEMENT

Délibération :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant de la dotation d'embellissement de la Communauté de Communes du Chemin des Dames fixé pour l'année 2016 à 450,00€.

Le Conseil Municipal décide d'utiliser celui-ci pour l'achat d'arbustes, de fleurs, destinés à l'embellissement du village.

Cette facture sera réglée par la Communauté de Communes du Chemin des Dames dans le cadre de l'embellissement.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC EDF

Délibération :

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2016 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 28,96% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution d'électricité.

OPERATIONS BRIOCHES

La distribution des brioches APEI aura lieu le samedi 8 au dimanche 9 octobre 2016, Mr David VOTION passera chez les habitants.

TELETHON 2016

Comme chaque année, une réunion de préparation aura lieu le 7 novembre prochain afin d'organiser les animations et la vente de chocolat chaud, crêpes, gaufres, gâteaux, etc...

Le Téléthon sera organisé le samedi 3 décembre 2016 dans la commune de Pargnan de 1' heures à 18 heures.

Requête de Mr Loïc DECHELLE

Mr DECHELLE sollicite le conseil municipal pour une demande de cession à son profit de la ruelle dite « des Vignes » de manière à faciliter la mise aux normes de son assainissement individuel prévu. Après débat, le conseil municipal émet un avis défavorable concernant cette requête.

Le conseil Municipal ne souhaite pas procéder à ce type de cessions et préfère maintenir le domaine public en son état.

Travaux du logement communal

La vente de la parcelle sera prochainement réglée chez le notaire Maître VANDORME.

De ce fait, l'entreprise DA SILVA devrait commencer d'ici peu les travaux du logement communal.

Aucune autre question n'étant formulée et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h55.